

Délibération n° 2026-09-10-17

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 10 septembre 2026

Objet : RÉVISION N°2-
2026 AP ER 2024 À 2026

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno
GENTEUIL

Date de convocation :
2 septembre 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 141

Présents : 96

Pouvoir : 6

Votants : 102

Pour : 93

Contre : 6 – (ALVAREZ
David, BOUET-BARICAULT
Thomas, CERRAJERO
Julien, KERGUEN Kévin,
THOMAS Florence, PAGES
Robert)

Abstention : 3 – (COSTE
Catherine, DUBOISSET
Étienne, GRASSET Lydia)

Ne prend pas part au
vote : 0 -

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Studio 120, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

COUDUN Laurent, ROUX Francis, BONNET Grégory, SAUX Marion, ABELARD Nathalie, CALCHERA Éric, NIAY Edwige, MORIN Sébastien, FRITEYRE Lilian, GENTEUIL Bruno, AMADIEU Jocelyn, ARCHENY Danièle, BARILLET Christophe, BARRASSON Bernard, CHANSARD Gérard, CROZET Elisabeth, DE GUERINES Bertrand, DESCOLLONGES Maxim, DUGAT Jacques, DURAND Jean-Paul, DURIN Sylvain, GIRAL Thomas, GIRARD Jean-Baptiste, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LEROY Anthony, NEDELLEC Jean-Yves, PINTE Emmanuel, ROSSIGNOL Dominique, BEAL Sandrine, BERGAMI Gilles, BODINAT Louis-Emmanuel, BOUCHEIX Patrick, BOUCHET Hervé, BOUET-BARICAULT Thomas, BOURDOULEIX Roger, BROCHARD Claude, BRUN Éric, BUSSUIÈRE Claire, CARETTE Johan, CARRIAS Marc, CERRAJERO Julien, CHAMALET Jérôme, CHAUFFAUT Marie, CLIGNAC Jean-Louis, COMBES Didier, COSTE Catherine, COUTADEUR Patricia, DELAGE Moïse, DONNAT Nicolas, DUBOISSET Étienne, FERNANDES Afonso, GRASSET Lydia, GRENET Daniel, GUITTARD Antoine, KERGUEN Kévin, LACIPIÈRE Stéphanie, LACQUIT Véronique, LAPORTE Cécile, LAZEWSKI René, LOPEZ Bruno, LOPEZ Argimiro, MALATERRE Laurent, MALINAUD Hugues, MANRESA Jean-Luc, MARTEL Daniel, MARTIN Isidro, MEDARD François, MERCADIER Michel, MILLET Arnaud, MONGHEAL Jean-Luc, PELLETEY Jean-Marc, PENY Mathieu, PICARD Loïc, PONTRUCHER Bruno, POYET Frédéric, RAY Raïssa, REBEYRE Sabine, ROYET Céline, SAUVAGE Philippe, SAVY Philippe, SERVIER Pascal, THABEAU

Didier, THOMAS Freddy, TOURLONIAS Vincent, VATIN Thierry,
VOISIN Thierry, ZABARDI Diane

Suppléants ayant pouvoir :

AFONSO Chloé, CAILLOUX Luc, CORDELETTE Claire, DUVAL
Christine, LAFORGE Maxime, LANGLAIS Cédric, PAGES Robert,
SABLE Mathias

Pouvoirs :

ALVAREZ David donne procuration à BOUET-BARICAULT
Thomas, CANALES Marion donne procuration à BARRASSON
Bernard, FLEURY Alexandre donne procuration à AMADIEU
Jocelyn, LARDANS Jacques donne procuration à BROCHARD
Claude, POUMEROL Christel donne procuration à GUITTARD
Antoine, THOMAS Florence donne procuration à KERGUEN
Kévin

Secrétaire de séance : M. GENTEUIL

RÉVISION N°2-2026 AP ER 2024 À 2026

Vu la délibération n°20260226-006 du 26/02/2026 relative à l'actualisation de l'Autorisation
de Programme Électrification 2024-2026,

Vu l'article L. 5217-10-8 du CGCT relatif au report de crédits de paiement,

Considérant que Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) met en œuvre une Autorisation
de Programme (AP) pour la gestion de plan pluriannuel d'investissement en matière
d'électrification.

La délibération n°20260226-006 du 26 février 2026 a fixé l'Autorisation de Programme
Électrification 2024-2026 (3 années de programmes millésimés) à une enveloppe globale de
33,62M€ HT, répartie comme suit en crédits de paiement (CP) :

CP art. 2317	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montants HT	6,00M€	9,703M€	12,184M€	3,942M€	0,896M€	0,895M€

À la suite de la réévaluation des besoins financiers dédiés à l'électrification, ainsi que la
nécessité de mettre en conformité l'étalement comptable des crédits de paiement avec la
durée de vie des travaux, trois évolutions sont soumises au Conseil Syndical :

- 1) La réévaluation de l'enveloppe globale de l'Autorisation de Programme, portée de
33,62M€ à 35,447M€ HT, soit une augmentation de 1,827M€ HT. La présente
évolution permet le rattrapage des engagements relatifs aux programmes millésimés
antérieurs à 2026. Elle entraîne également la mise à jour de l'enveloppe maximale

d'engagements dédiée aux programmes millésimés 2026 à hauteur de 11,292M€ HT, soit 13,55M€ TTC.

- 2) Le report des crédits de paiement 2024 et 2025 non consommés sur les crédits de paiement 2026, pour un montant de 1 060 990,00€.
- 3) Un nouvel étalement des CP sur la durée de vie des travaux, selon la répartition suivante :

CP art. 2317	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montants HT	9 103 570€ (≈9M€)	5 538 440€ (≈5,5M€)	14 504 990€ (≈14,5M€)	5M€	0.8M€	0.5M€

Cette projection prévoit au sein des crédits de paiement 2026 : le paiement du solde des programmes 2024 (12M€ HT), le paiement de 17% des programmes 2025 (pour atteindre 92% de 12M€ HT) et le paiement de 75% des programmes 2026 (11,292M€ HT).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la révision et le remodelage de l'Autorisation de Programme (AP) liée aux programmes d'électrification (ER) 2024 à 2026, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Monsieur Laurent COUDUN



Le secrétaire de séance